



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 062498 25 00001 U6201

Adresse du projet : Avenue Saint Edouard 62300 Lens

Déposé en mairie le : 12/03/2025

Reçu au service le : 26/03/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

Mairie de Lens Mairie de Lens

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Il est bien noté que les remarques émises en amont du dépôt ont été intégrées.

Fait à Arras

Signé électroniquement
par Loic LEVIN
Le 26/05/2025 à 19:03

**Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

N/Réf : PS/GB/PB/PO-2025L192

V/Réf : PA 062 498 25 00001

Direction Eau et Réseaux

Objet : avis sur réaménagement d'un espace public existant, au cœur de la Cité du 12-14 à Lens – M. le Maire de Lens

Dossier suivi par :
Perrine OSINSKI

Tél : 03 21 790 617
polreseau@agglo-
lenslievin.fr

Monsieur le Maire, cher collègue,

Par courrier référencé ci-dessus, vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) sur un permis d'aménager relatif au réaménagement d'un espace public existant, au cœur de la Cité du 12-14, à Lens.

La C.A.L.L. émet un avis favorable.

Le projet prévoit de requalifier l'ensemble des surfaces publiques afin de créer des zones plus propices à l'infiltration. Ainsi, en lien avec la direction Eau et Réseaux de la CALL, les travaux s'inscrivent dans une gestion durable et intégrée des eaux pluviales, en créant des dispositifs simples et qualitatifs visant à les collecter et les gérer au plus près de leur point de chute, en accord avec les très bons résultats d'étude de perméabilité.

Ainsi je prends note que les surfaces végétalisées seront également utilisées pour permettre l'infiltration paysagère des eaux pluviales ; les parkings seront perméables et renforcés si besoin par des massifs de cailloux pour permettre le stockage et l'infiltration progressive des eaux. Les bordures seront choisies pour permettre le ruissellement des eaux vers les espaces verts. Un panel de possibilités existe permettant de gérer ces eaux au mieux, en lien avec les différents services, notamment pour les futurs entretiens (voiries, espaces verts et gestion des eaux).

Par ailleurs, le dossier n'appelle pas de besoin en matière de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, cher collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par : Pierre SENECHAL
Date de signature : 16/04/2025
Qualité : Vice-Président Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

